

Des conseils prévention adaptés aux travaux manuels dans la vigne

Vous allez reprendre le travail manuel dans les vignes pour une durée minimale de 6 mois. Les travaux de réfection, de taille, de tirage de bois et d'attachage sont des travaux qui représentent beaucoup d'heures de travail.

Dans une période de pénurie de main d'œuvre expérimentée pour effectuer ces travaux importants sur le court et le long terme, il est d'autant plus important de prendre en compte les conditions de travail du personnel concerné

Rappel des données accidents du travail en Charente pour ces travaux :

Evolution du nombre d'accidents :

- saison 2009-2010 : 44 AT
- saison 2010-2011 : 56 AT
- saison 2011-2012 : 68 AT
- saison 2012-2013 : 76 AT

La saison 2012-2013 :

50% des accidentés avaient moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise

Durant quels travaux ?

Arrachage et plantation :	6
Réfection de la vigne :	11
Taille :	32
Tirage des bois :	19
Attachage :	8

Ils ont touchés quoi ?

Œil (irritation) :	33
Doigt (coupure) :	14
Main (coupure) :	11
Articulations (douleur, entorses) :	9
Autres :	9

L'analyse du Conseiller Prévention :

Le nombre d'accidents du travail déclarés augmente régulièrement.

Ne sont pas comptabilisés :

- les accidents concernant la main d'œuvre étrangère et les prestataires extérieurs,
- les incidents non déclarés
- les arrêts de travail dus aux douleurs et problèmes articulaires (canal carpien, coude...).

On note une augmentation des accidents touchant les yeux, dus, entre autre, au fait que les personnes taillent et tirent les bois en même temps.

Il n'y a plus de fractures de doigt dues à la diminution d'utilisation des sécateurs pneumatiques mais on voit une évolution vers des coupures sur l'ensemble de la main.

La plupart des accidents touchent des personnes sans expérience

Conclusion : L'accueil, l'information et la formation de ces personnes sont primordiaux

Voici donc quelques conseils adaptés

Avant les travaux dans les vignes :

- organiser au mieux ces travaux en ajustant le nombre de personnes aux hectares à tailler : certains ont recours à la sous-traitance, cherchent des personnes uniquement pour tirer les bois...chacun sa solution pour éviter les tensions de fin de période de taille,
- organiser au mieux ces travaux en essayant de favoriser l'alternance des tâches ou des hauteurs de vigne,
- privilégier le travail par du personnel expérimenté ou formé. Des formations FAFSEA existent pour pallier ce déficit,
- penser à l'équipement adapté aux personnes : vêtements de pluie, vêtements chauds, chaussures montantes respirantes, bottes étanches et chaudes, gants de travail et de sécurité si utilisation de sécateurs assistés et lunettes de sécurité,
- essayer de fournir des sécateurs adaptés aux mains des personnes (accès gâchette, poids et forme...).

Au début des travaux dans les vignes :

- informer les personnes sur la prévention des risques,
- leur rappeler leurs obligations (dont le port des équipements de protection individuelle),
- leur rappeler la nécessité d'entretenir le matériel et les équipements.

Au cours de la saison :

- privilégier les échanges réguliers avec les personnes afin de voir leur état de santé
- réajuster l'organisation en fonction de l'avancement des travaux et de l'état de santé des personnes

Ce que vous propose le service Prévention de la MSA :

- **une intervention au sein de votre entreprise**
 - o pour informer et former les personnes sur les risques et le rôle de chacun
 - o pour intégrer la prévention des risques à l'organisation de ces travaux manuels
 - o
- **des formations** collectives ouvertes à tous (avec prise en charge du FAFSEA)
 - o **26 et 27 novembre la MFR de Triac Lautrait : formation Sauvetage Secourisme du Travail**
 - o **le lundi 9 décembre au LPA de Salles de Barbezieux : formation sur la prévention des douleurs articulaires**

Si vous souhaitez y participer, merci de m'informer, soit par mail, soit par téléphone : le plus tôt sera le mieux pour un soucis d'organisation

Votre conseiller prévention MSA référent en viticulture en Charente
Bruno FARTHOuat – ☎ : 05.45.97.80.64 ou 06.26.02.63.35